

Décision

Générale

colonial

Décision n° 86-437-1933 Divers.

n° 86-437-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 avril 1933

Numéro JO
n° 437 du 30/04/1933

Date du numéro
30 avril 1933

TEXTE INTÉGRAL

Ali Almaret et Daoud Housscin, boys au gouvernement, percevront un salaire mensuel de 200 francs, à compter du 12 avril 1933, jour de leur prise de service.